

LE PRÉSIDENT

Extrait du procès-verbal
de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 du vendredi 19 décembre 2008

Lors de la séance du vendredi 19 décembre 2008, le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 a approuvé à l'unanimité la motion suivante :

« Des réformes engageant l'avenir de toute l'université française dans plusieurs de ses aspects essentiels – formation et recrutement des futurs professeurs des écoles et de l'enseignement secondaire – sont actuellement en cours d'élaboration au sein des Ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

Confronté à une situation où les informations et les exigences venant de ces autorités de tutelle étaient ou déficientes ou contradictoires, le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 avait, par sa motion du 19 décembre 2008, exprimé publiquement une position critique vis-à-vis de réformes qui lui apparaissaient insuffisamment définies et donc impossibles à appliquer.

A quelques semaines de l'expiration du moratoire demandé par la Conférence des Présidents d'université, force est de constater que cette situation hautement préoccupante perdure et s'est même aggravée. Deux projets en particulier concentrent les inquiétudes de toute la communauté universitaire : il s'agit, d'une part, de la suppression de l'année de formation en alternance qui suivait jusqu'ici la réussite aux concours d'enseignement ; d'autre part, de la superposition, au milieu de la même année d'études, de la préparation aux épreuves du concours, de la formation au métier d'enseignant, et des travaux de recherche conditionnant l'obtention du Master. Il en résultera un affaiblissement de la formation proprement professionnelle aux métiers de l'enseignement, et de la qualité scientifique de la formation.

Par ailleurs la situation de concurrence qui résultera de la mise en place de ces nouveaux masters avec les actuels masters de recherche risque de fragiliser l'ensemble de la recherche dans le secteur des Lettres et Sciences Humaines.

Jusqu'à présent, les autorités de tutelle ont demandé aux universités d'élaborer des maquettes d'enseignement qui soient adaptées à ces nouveaux concours d'enseignement qu'elles souhaitent, mais sans fournir aux universités le cadre réglementaire et scientifique précis de ces concours.

Le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 considère que la précipitation avec laquelle les Ministères concernés imposent une réforme de la préparation aux métiers de l'enseignement est préjudiciable aux intérêts et à la qualité de l'enseignement primaire, secondaire et du supérieur. Dans ces conditions, il déclare ne pas être en mesure de rendre les maquettes de préparation au concours de l'enseignement. Il demande solennellement aux pouvoirs publics l'ouverture d'une véritable concertation entre tous les acteurs de la vie éducative et universitaire, sans lesquels aucune réforme digne de ce nom ne saurait réussir. Dans l'attente de cette concertation, le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 demande le maintien des concours dans leur forme actuelle pour la session 2010. »



M. C. Lemardeley
Marie-Christine LEMARDELEY